

FRIBOURG

DÉBAT SUR LE CANCER

La fondation fribourgeoise des soins palliatifs Serenitas organise une première conférence publique dont le thème sera «le patient souffrant du cancer: curatif ou palliatif?». Elle aura lieu ce jeudi de 18 h à 20 h à l'Arena Cinéma de Fribourg, indique un communiqué. Le professeur Daniel Betticher exposera les avantages de mêler les approches curatives et palliatives dans le traitement des différentes formes de cancer. GG

Des infos et pas d'intox

LA LIBERTÉ

L'UDC décroche un poste de juge

Election judiciaire » Pas moins de quatre tours ont été nécessaires pour élire le nouveau président auprès des Tribunaux d'arrondissement, des baux et des prud'hommes de la Sarine. Une présidente en l'occurrence puisque le Grand Conseil a porté son choix sur Ariane Guye, qui l'a finalement emporté par 52 voix contre 46 à son rival, Yann Hofmann. Ce dernier avait pourtant le soutien du Conseil de la magistrature (CM) et de la commission de justice. Mais pas celui des présidents du Tribunal de la Sarine, qui se sont fendus d'une lettre pour dire tout le mal qu'ils pensaient de M. Hofmann (*La Liberté* de lundi).

Représentante du CM au Grand Conseil, Nadine Gobet (plr, Bulle) a

bien tenté d'expliquer le choix de l'organe de surveillance de l'ordre judiciaire. Premier entretien, test de personnalité, deuxième entretien... «Je peux vous assurer que nous ne sommes jamais allés aussi loin pour déterminer le bon profil. Et le CM s'est prononcé à l'unanimité en faveur de Monsieur Hofmann, qui est bilingue et qui pourra traiter des affaires en allemand.» Et la députée de fustiger au passage «la missive pour le moins inopportune des juges de la Sarine».

Si elle ne l'était pas a priori, c'est bien à une élection politique que nous avons assisté ce mardi après-midi. Avec d'un côté la candidate de l'UDC

Ariane Guye et de l'autre le champion du PDC Yann Hofmann. Entre les deux, le socialiste José Rodriguez. Au premier tour le PDC fait 43 voix, l'UDC 34 et le socialiste 22. Au deuxième, la stabilité prévaut: M. Hofmann réunit 44 voix, M^{me} Guye 36 et M. Rodriguez 21. Tout se joue au troisième round, à l'issue duquel le candidat le moins bien classé est éliminé. Avec 47 voix, M. Hofmann devance M^{me} Guye (34) et semble proche de l'emporter. M. Rodriguez (22) est pour sa part éliminé.

Les socialistes sont donc les arbitres de la finale. Et le résultat ne laisse aucun doute: leurs voix se sont massivement reportées sur Ariane Guye. Le retour d'ascenseur est programmé... »

PATRICK PUGIN

Acquisition de deux étages

Services réunis » Le parlement a donné hier son feu vert – 99 voix, 1 abstention – à l'acquisition, pour 5,77 millions de francs, de deux étages d'un immeuble sis à la route d'Englisberg, à Granges-Paccot (*La Liberté* du 16 septembre). Ce montant couvre le prix d'achat de près de 1200 m² de surfaces de bureaux et de seize places de parc (5,3 mio). Le solde paiera le mobilier, les équipements informatiques ou encore le système de vidéosurveillance.

Ces locaux logeront, dès le 1^{er} janvier 2018, le nouveau Service de l'exécution des sanctions pénales et de la probation (SESPP). Ce dernier chapeautera la section application des sanctions pénales de l'actuel Service de l'application des sanctions pénales et des prisons, et l'actuel Service de probation, qu'il convient de réunir sous un même toit «afin de permettre à ce grand projet de fusion de réellement déployer ses effets et synergies», selon le Conseil d'Etat. » PATRICK PUGIN

Le gouvernement va s'attaquer à la réforme des tâches des préfets, pour améliorer l'efficacité de l'Etat

Tout mettre sur la table et discuter

« PATRICK PUGIN

Grand Conseil » Après avoir imposé au Conseil d'Etat, le mois dernier, de retoucher en urgence deux points de la loi sur les préfets (*La Liberté* du 15 septembre), les députés ont accepté hier une motion pour que ladite loi soit réformée en profondeur (98 oui, 2 abstentions). «Les enjeux sont importants et le Grand Conseil attend depuis trop longtemps», a exposé Nicolas Kolly (udc, Essert), qui a cosigné le texte avec Dominique Butty (pdc, Romont).

Dépassée, désuète, obsolète... Longue pourrait être la liste des adjectifs qualifiant cette loi de 1975, qui ne satisfait plus personne. Les préfets au premier chef. «Ils sont devenus les fourre-tout des tâches étiologiques. Il est temps de voir lesquelles peuvent être reprises par des autorités existantes, dans le but d'améliorer l'efficacité de l'Etat», a résumé Nicolas Kolly. Il donne deux exemples: les ordonnances pénales peuvent échoir au Ministère public, les permis de construire aux communes.

Il faut également unifier les procédures, a soutenu Christian Ducotterd (pdc, Grolley): «La gestion d'un dossier peut être différente d'un district à l'autre. C'est contraire au principe de l'égalité de traitement.»



Le parlement a largement accepté hier une motion demandant de revoir la loi sur les préfets. Aldo Ellena-archives

«Une réforme est nécessaire, et j'espère bien que l'on remettra tout en cause», a défendu pour sa part Pierre Mauron (ps, Riaz). Qui ne se montre cependant pas aussi radical que Christa Mutter (v, Fribourg), pour qui les préfets doivent tout simplement disparaître: «Cette institution du XIX^e siècle, reliquat napoléonien, doit enfin être abolie», a-t-elle lancé à l'assemblée médusée. Pour elle, chacune des tâches de ces «roitelets de district» peut être confiée soit aux services de l'Etat, soit aux communes, «à des prix moins élevés».

L'ancien préfet singuinois Nicolas Bürgisser (plr, Chevrières) a bondi: «Je n'ai jamais entendu autant de fadaïses d'un seul coup! C'est totalement méconnaître les tâches et les responsabilités qui sont assumées!»

Un parlement de district?

Didier Castella (plr, Pringy), lui, estime qu'une simple adaptation des tâches ne suffit pas. Alors que les associations intercommunales – peu démocratiques puisque non élues par le peuple – prennent toujours plus de pouvoir, «nous avons besoin d'une autorité forte à l'échelle du district. Nous avons besoin d'un parlement de district, qui pourrait être présidé par le préfet». Voilà, selon lui, une «vraie réflexion innovante».

Réformer les tâches des préfets, oui, mais pas sans réfléchir à l'organisation territoriale cantonale, a soutenu Benoît Rey (cg-ps, Fribourg): «Car les tâches sont liées à cette organisation. Nous n'avons jamais osé faire le pas de remettre en question les districts. Et le rôle des préfets n'est pas pour rien dans ces blocages. Mettons tout sur la table et discutons sur le fond!»

«Nous n'avons jamais osé remettre en question les districts» Benoît Rey

La directrice des Institutions, pour sa part, a invité les députés à envisager toutes les possibilités: «N'écartez pas les solutions qui sortent du cadre!» Et Marie Garnier de rappeler à Michel Chevalley (udc, Attalens) – qui l'avait convoquée pour défendre le découpage territorial – que la Constitution parle de districts administratifs, pas de sept districts. Elle a encore annoncé que l'Institut du fédéralisme de l'université a rendu un rapport sur les structures territoriales. «Un outil qui nous permet d'aller plus loin dans la réforme des tâches des préfets.» Elle a maintenant une année pour présenter un projet de loi. »

Un rapport avant une révision

Islam » Christian Ducotterd (pdc, Grolley) veut en savoir plus sur la surveillance des mosquées et des imams dans le canton. Etant donné le contexte international, la défiance envers l'islam est grande. Pour restaurer la confiance et éviter les dérives, il faut selon lui mieux encadrer la communauté musulmane. Avis partagé par ses pairs députés, qui ont accepté son postulat (100 voix contre 1, 1 abstention) après que celui-ci a été amputé de son volet sécuritaire. Pas question en effet pour le directeur de la Sécurité et de la justice, Maurice Ropraz, de rendre pu-

bliques les mesures prises pour lutter contre le radicalisme.

Le conseiller d'Etat est par contre convaincu qu'un rapport sur les questions d'encadrement des communautés religieuses musulmanes et, de ce fait, de leur statut, sera utile. Notamment en vue de la révision de la loi sur les relations Eglises-Etat (LEE). «Il n'est pas prévu de reconnaître officiellement la religion musulmane. Mais nous devons envisager de lui octroyer, sous certaines conditions, des prérogatives de droit public», a-t-il déclaré. Ce rapport permettra de préciser ces conditions. » PATRICK PUGIN

Plus de 44 millions à se partager

Communes » Les chiffres de la péréquation financière intercommunale pour 2018 ont été publiés. La somme à répartir au titre de la péréquation des ressources – financée par les communes – s'élève à 29,6 millions de francs. C'est 980 000 francs de plus qu'en 2017 (+3,4%).

Vingt-sept communes à forte capacité financière (128 893 habitants) soutiennent ainsi les 109 autres (183 021 habitants). Comme toujours, certaines rejoignent le club des contributrices, d'autres celui des bénéficiaires. Cette année, seul Ried bei Kerzers passe dans le

camp des payeurs. A l'inverse, Châtel-sur-Montsalvens, Cheyres-Châbles, Fräschels et Tavel le quittent.

Les communes contributrices se trouvent avant tout dans les districts de la Sarine (neuf, qui s'acquittent d'une note de 18 mio) et du Lac (neuf, 4,2 mio). Suivent la Gruyère (quatre, 1,7 mio), la Glâne (deux, 4,3 mio), la Singine (deux, 530 000 fr.) et la Veveyse (une, 811 000 fr.). La Broye n'abrite aucune commune contributrice.

Villars-sur-Glâne demeure la principale payeuse, avec une

note de 10,3 millions (+1 mio). Siviriez s'acquitte de 4,2 mio (+450 000 fr.). Fribourg voit sa facture fléchir légèrement (de 3,8 à 3,5 mio), tout comme Bulle (de 1,5 à 1,2 mio).

La statistique précise encore que des 27 communes contributrices, Greng est celle qui présente l'indice de potentiel fiscal le plus important: elle s'acquitte d'une contribution de 2791 francs par habitant, contre 16 francs à Ried bei Kerzers. Du côté des bénéficiaires, c'est Courtépain qui touche le plus (1,2 mio). Par habitant,

Cheyry reste la mieux lotie (384 francs).

Deuxième outil du système de solidarité financière, la péréquation des besoins est à la seule charge de l'Etat. Et toutes les communes en bénéficient, en fonction de leur population. Le montant représente la moitié de celui de la péréquation des ressources, soit 14,8 millions de francs. Là, ce sont les grandes communes qui en profitent, notamment Fribourg (2,3 mio) et Bulle (1,2 mio). A l'autre bout de la chaîne, on trouve Villars-sur-Marly, avec 828 francs. »

PATRICK PUGIN